

Nom de la zone humide : Ripisylve du ruisseau de Creussels en aval de la RD156 et jusqu'au Lac du Salagou

Commune : CLERMONT-L'HERAULT - Salagou (10)

Visite : entité visitée (observations de terrain disponibles)

Superficie : 2.83 hectares

Commentaire :

Typologie : Ripisylve (1)

Sol caractéristique des zones humides : non

Habitat caractéristique des zones humides : oui

Etat global de la zone humide : non renseigné

Note globale des fonctions : Modéré

Note globale des pressions : Modéré

Priorisation d'intervention de la collectivité publique : Modéré



Enjeux pour les fonctions des zones humides :

Fonction hydraulique/hydrologique :

- E1 : Non observé (lit mineur non incisé et absence de berges abruptes)
- E2 : Non concerné (submersion constatée, selon la couche TRI_BEZI_INONDABLE)
- E3 : Fonction assurée (zone humide incluse dans une zone inondable selon l'Atlas des Zones Inondables)
- E4 : Fonction observée (végétation arborée dense - dissipation de l'énergie de crue)
- E5 : Fonction assurée (zone humide située en amont de bassin versant, sur des cours d'eau de classe 5 ou 6 selon la BD CARTHAGE)
- E6 : Non observé (traces d'hydromorphie dans les 50 cm - soutien d'étiage)
- E7 : Fonction assurée (zone humide incluse dans un secteur répertorié d'érosion ou d'atterrissement)
- E16 : Non concerné (zone humide dans une zone d'expansion de crues - ZEC)

Fonction physique/biogéochimique :

- E8 : Fonction observée (végétation participant à l'épuration)
- E9 : Non concerné (présence d'horizon histique selon la BD SOL-LR)
- E10 : Non concerné (qualité du contexte piscicole jugé Bon à Très bon selon le SANDRE)

Fonction biologique/écologique :

- E11 : Non observé (état des masses d'eau superficielles - carto)
- E12 : Non concerné (intersection avec segment de classement de continuité écologique - liste 1)
- E13 : Fonction assurée (intersection avec une ZNIEFF)
- E14 : Non concerné (présence d'espèces végétales à enjeu local de conservation notable)
- E15 : Non concerné (présence d'espèces animales à enjeu local de conservation notable)

Critères de pondération de la note des enjeux :

- ECP1 : x 2 (surface > 1 ha)
- ECP2 : x 1 (continuité géographique)
- ECP3 : x 1 (hors périmètre de protection AEP)

Pressions sur les zones humides :

Pressions liées à l'agriculture :

- P1 : Non observé (présence de canaux et fossés)
- P2 : Non observé (présence de terres labourées à proximité)
- P3 : Non observé (dégradation par le bétail)
- P4 : Non observé (entretien mécanique dégradant)
- P5 : Non observé (pompage ou irrigation à proximité)
- P6 : Fonction observée (présence d'un plan d'eau bordant la zone humide)
- P7 : Pression identifiée (proximité de cultures à fort usage de produits phytosanitaires et intrants selon le RGP)
- P19 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)

Pressions liées aux infrastructures et à l'urbanisation :

- P10 : Fonction observée (route, gazoduc, voie ferrée...)
- P11 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)
- P12 : Fonction observée (captage AEP à proximité)
- P13 : Non concerné (proximité d'un captage AEP superficiel en amont - qui prélève une certaine quantité d'eau)
- P14 : Fonction observée (remblais ou décharges sauvages)
- P15 : Non observé (pollution organique ou chimique)
- P17 : Non observé (cours d'eau canalisé)
- P18 : Fonction observée (présence d'un ouvrage dans la zone humide)

Pressions liées à un désordre écologique ou aux usages :

- P8 : Non observé (dégradation par les sports mécaniques)
- P9 : Non observé (dégradation liée à des accès pour les loisirs)
- P16 : Non concerné (présence d'espèces végétales invasives perturbant le bon fonctionnement des écosystèmes)

Critères de pondération de la note des pressions :

- PCP1 : x 1,5 (zonage A du PLU)
- PCP2 : x 1,5 (STEP située entre 100 m et 1 km à l'amont de la zone humide)
- PCP3 : x 1,5 (niveau global des pressions moyen)



Vers la confluence avec le lac, le 11/05/2017 par Jérémy Cuvelier.

Pédologie :

Id	Type de sol	Sondage	Hydromorphie	Nappe	Commentaire
----	-------------	---------	--------------	-------	-------------

Les espèces à enjeu patrimonial sont indiquées en gras, avec les éléments d'information suivants :

- An.1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive européenne 79/409 dite directive oiseaux,
- An.2 et An.4 : espèce inscrite à l'annexe 2 ou l'annexe 4 de la directive européenne 92/43 dite directive habitats-faune-flore,
- F : espèce protégée en France,
- Znieff : espèce importante pour la désignation régionale des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Liste des espèces associées à la zone humide :

Flore :

Faune :

Sources des observations :